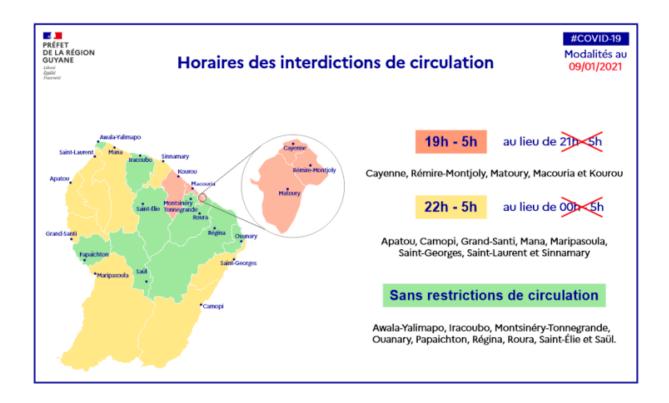
#### Mesures de restriction

## Couvre-feu / À partir du samedi 9 janvier 2021

- Un couvre-feu de 19 h à 5 h du matin 7 j/7, au lieu de 21 h à 5 h, est instauré pour les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Macouria, Matoury et Kourou.
- Dans ces communes, les restaurants uniquement (établissements dont le service de plats à table est la principale activité) pourront rester ouverts jusqu'à 21h30. Leurs clients devront avoir regagné leur domicile avant 21h30, en présentant l'addition comme justificatif de leur déplacement.
- Un couvre-feu de 22 h à 5 h du matin 7 j/7, au lieu de 00h00 à 5 h, est instauré pour les communes d'Apatou, Camopi, Grand-Santi, Mana, Maripasoula, Saint-Georges de l'Oyapock, Saint-Laurent du Maroni et Sinnamary.
- Dans ces communes, les restaurants uniquement (établissements dont le service de plats à table est la principale activité) pourront rester ouverts jusqu'à 22h30. Leurs clients devront avoir regagné leur domicile avant 22h30, en présentant l'addition comme justificatif de leur déplacement.
- Awala-Yalimapo, Iracoubo, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Papaïchton, Régina, Roura, Saint-Elie et Saül ne sont toujours pas concernées par le couvre-feu, ni par la fermeture des restaurants.







# Restaurateurs

Dans les communes concernées par le couvre-feu de 19h à 5h les restaurants uniquement\* pourront rester ouverts jusqu'à 21h30\*\*.

Dans les communes concernées par le couvre-feu de 22h à 5h les restaurants uniquement\* pourront rester ouverts jusqu'à 22h30\*\*\*.

Les clients de ces restaurants pourront justifier d'une circulation jusqu'à ces horaires, en présentant l'addition comme justificatif.

\*Établissements dont le service de plats à table est la principale activité.

#### Carbets / Sur l'ensemble du territoire

Seuls les hébergements en carbets touristiques sont autorisés, dans le cadre d'activités organisées par des professionnels du tourisme.

#### Structures sportives / Sur l'ensemble du territoire

Seule l'utilisation des structures sportives pour un usage scolaire ou pour la préparation à la haute compétition est autorisée.

L'activité commerciale des salles de sport est maintenue.

#### Rassemblements / Sur l'ensemble du territoire

Interdiction stricte, sauf dérogation préfectorale, des rassemblements.

http://www.guyane.gouv.fr

<sup>\*\*</sup>Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria et Kourou.

<sup>\*\*\*</sup>Apatou, Camopi, Grand-Santi, Mana, Maripasoula, Saint-Georges, Saint-Laurent et Sinnamary.

### Mesures de restriction : rappels





## Récapitulatif des mesures restant en vigueur

- >>> Le port du masque est obligatoire dans l'espace public.
- La consommation d'alcool sur la voie publique est interdite (excepté pour Awala-Yalimapo, Iracoubo, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Papaïchton, Régina, Roura, Saint-Elie et Saül).
- Interdiction de vente d'alcool à emporter de 18 h à 6h (excepté pour Awala-Yalimapo, Iracoubo, Montsinéry-Tonnegrande, Ouanary, Papaïchton, Régina, Roura, Saint-Elie et Saül).
- Les frontières restent fermées.
- Le confinement des personnes vulnérables reste indispensable.
- Tout rassemblement, réunion ou activité de plus de 6 personnes sur la voie publique, ou dans un lieu ouvert au public, sont interdits sauf dérogation préfectorale.

Je tiens à soutenir tout particulièrement les professionnels de santé qui vont de nouveau être mis à rude épreuve au cours des semaines à venir. L'arrivée du vaccin est une opportunité essentielle pour sauver des vies et limiter la surcharge du système de santé. Ce n'est que lorsque nous aurons atteint collectivement une immunité suffisante que nous pourrons gagner la lutte contre la COVID19, regagner notre santé et notre liberté de mouvement. — Clara De bort.

Attentifs à l'évolution de l'épidémie, nous nous devons de rester optimistes. En effet, l'application collective et individuelle des mesures est globalement à la hauteur de ce qu'exige de nous cette crise. Mais, nous devons redoubler d'efforts pour infléchir la courbe épidémique. Cette situation appelle donc un ajustement des mesures qui avaient été prises avant les fêtes de fin d'année. — Thierry Queffelec.

Restons #TousMobilisés